

# سُورَةُ الْبَلَدِ مَكِّيَّةٌ

## 90. AL-BALAD

(La Cité)

(Sourate mecquoise, 20 versets, 1 section)

### SECTION: 1

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux,  
le Très Miséricordieux.

1. Non ! Je jure par cette cité !
2. - et toi, tu es un habitant de cette cité -
3. Et par le père et ce qu'il engendre

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ۝

لَا أُقْسِمُ بِهَذَا الْبَلَدِ ۝

وَأَنْتَ حِلٌّ بِهَذَا الْبَلَدِ ۝

وَوَالِدٍ وَمَا وَلَدٍ ۝

1. Non ! Je jure par cette cité (sacrée) : la sourate précédente a débuté par la dissipation des ténèbres de l'ignorance ainsi que de l'incrédulité et l'éveil de l'Islam. Cette sourate commence du côté où se leva la sagesse en évoquant la cité sacrée, La Mecque.

2. Et toi, tu es un habitant de cette cité : ce verset suit le premier entre parenthèses pour ainsi dire et se fait le héraut du triomphe de l'Islam en Arabie. Pour les païens comme pour les Musulmans, les combats étaient interdits dans l'enceinte de la Ka'ba à La Mecque. Préalablement à la conquête de celle-ci, cette interdiction fut spécialement levée pour le Prophète ﷺ (2 : 191) de sorte que quiconque d'entre les Mecquois opposerait une résistance serait combattu. Toutefois, la prise de La Mecque se passa d'une manière générale sans heurts.

3. Par le père et ce qu'il engendre : nombreux sont les commentateurs qui ont émis l'opinion comme quoi il est fait référence à la race humaine dans son ensemble depuis son début. Une autre interprétation concède que père et fils indiquent Ibrahim عليه السلام et son fils Ismaël عليه السلام qui élevèrent tous deux les murs de la Ka'ba (2 : 127) et prièrent en cette occasion pour qu'un prophète (Mohammed ﷺ) fût suscité parmi les habitants nouvellement établis sur ce territoire sacré. Comme l'histoire le révèle, l'enfant Ismaël عليه السلام et sa mère Hadjra عليها السلام furent les premiers à peupler ce lieu aride et désert. Allah جل جلاله les pourvut alors d'une eau pérenne en faisant jaillir la source Zamezame qui coule toujours adjacente à la Maison Sacrée. Puis, d'autres familles s'installèrent et la colonie s'agrandit au cours des siècles pour devenir ce qui est aujourd'hui la cité de La Mecque.

4. Nous avons certes créé l'homme misérable.
5. Pense-t-il que personne ne pourra rien contre lui ?
6. Il dit : « J'ai gaspillé tant de biens ».
7. Pense-t-il que personne ne le voit ?
8. Ne lui avons-Nous pas donné deux yeux
9. et une langue et deux lèvres ?
10. Ne lui avons-Nous pas montré les deux voies ?
11. Or, il ne s'engage pas sur la voie abrupte.

لَقَدْ خَلَقْنَا الْإِنْسَانَ فِي كَبَدٍ ۝٤  
 أَيَحْسَبُ أَنْ لَنْ يَقْدِرَ عَلَيْهِ أَحَدٌ ۝٥  
 يَقُولُ أَهْلَكْتُ مَالًا لُبَدًا ۝٦  
 أَيَحْسَبُ أَنْ لَمْ يَرَهُ أَحَدٌ ۝٧  
 أَلَمْ نَجْعَلْ لَهُ عَيْنَيْنِ ۝٨  
 وَلِسَانًا وَشَفَتَيْنِ ۝٩  
 وَهَدَيْنَاهُ النَّجْدَيْنِ ۝١٠  
 فَلَا اقْتَحَمَ الْعَقَبَةَ ۝١١

4. Nous avons certes créé l'homme misérable : la lassitude, le souci et le désespoir forment les composantes qui concourent à la condition humaine en général. Même les privilégiés n'en sont pas exempts tant il est vrai qu'il n'est pas rare d'assister à la chute des puissants. Qu'à cela ne tienne, tout un chacun n'hésite pas à compromettre, dans sa course aux biens éphémères de ce monde, ses principes et enfreindre les commandements d'Allah جل جلاله outre violer les droits d'autrui.

5. Pense-t-il que personne ne pourra rien contre lui : le thème du verset précédent se poursuit en mettant en cause la sottise de l'homme qui s'illusionne en imaginant que s'il échappe aux lois du pays, il pourra se dérober à la justice d'Allah جل جلاله.

6. Il dit : « J'ai gaspillé tant de biens » : le verset donne ici la parole aux riches et aux privilégiés pour qui l'argent incarne leur dieu. Ils sont persuadés que la richesse constitue la panacée capable de guérir tous les maux. Même ceux à qui une surabondance d'argent fait défaut, le considèrent comme la solution capable de résoudre tous leurs problèmes.

Note : ce verset jette en fait le blâme sur ceux qui croient que la richesse plutôt qu'Allah جل جلاله constitue leur propre recours contre leurs ennuis. Ce qui s'applique d'autant plus à ceux qui gaspillent l'argent par ostentation et dans le luxe.

7. Pense-t-il que personne ne le voit ? : ces gens qui ne se refusent rien ne se rendent-ils donc pas compte que leur vie corrompue est sous surveillance et enregistrée outre qu'ils devront en rendre des comptes ?

11. Or, il ne s'engage pas sur la voie abrupte : chaque homme a été doté de capacité mentale et de perception qui le prédispose à entendre le message d'Allah جل جلاله, à voir Ses signes et à réfléchir sur son propre salut. Il est évident qu'autant la voie du salut est ardue et étroite, autant les entreprises d'ordre matériel sont périlleuses quoique productives grâce à l'assiduité, à la patience et au sacrifice. Aussi pour mériter la récompense immense promise au croyant, cela réclame-t-il de sa part de ne pas

12. Et qui te dira ce qu'est la voie abrupte ?

وَمَا أَدْرَاكَ مَا الْعَقْبَةُ ١٢

13. C'est affranchir un esclave,

فَكَرِّبَةً ١٣

14. Nourrir en un jour de famine

أَوْ اطْعَمَ فِي يَوْمٍ ذِي مَسْغَبَةٍ ١٤

15. un proche parent orphelin

يَتِيمًا ذَا مَقْرَبَةٍ ١٥

16. ou un pauvre dans le dénuement.

أَوْ مَسْكِينًا ذَا مَتْرَبَةٍ ١٦

17. C'est être en outre de ceux qui croient et qui s'encouragent à la patience et s'encouragent mutuellement à la compassion.

ثُمَّ كَانَ مِنَ الَّذِينَ آمَنُوا وَتَوَاصَوْا بِالصَّبْرِ وَتَوَاصَوْا

بِالْمَرْحَمَةِ ١٧

rechigner à faire quelques efforts supplémentaires. Comme les versets 13-16 l'indiquent, le croyant est requis de poursuivre sans relâche un idéal de bénévolat et d'aide aux faibles et aux démunis. A titre de bonne action occasionnelle, aucun de ces actes n'est au-delà des moyens du moindre incrédule égoïste. En revanche, c'est la substitution des objectifs qui se révèle problématique ainsi que le fait de mouler sa vie de sorte à servir son prochain constamment et spontanément.

13. C'est affranchir un esclave : l'affranchissement d'un esclave comprend également la délivrance de quiconque des entraves de l'exploitation et de l'oppression.

14. Nourrir en un jour de famine : il va sans dire que nourrir celui qui souffre de la faim demeure le devoir permanent du croyant, ce qui est notamment louable lors d'une détresse au sein de la communauté quand bien même le donateur serait dans la gêne. Par conséquent, plus le besoin de la communauté se fait sentir, plus il revient aux croyants de venir au secours des autres.

15. Un proche parent orphelin : dans le cadre du concept Islamique de la charité, l'orphelin ayant d'une façon ou d'une autre des liens de parenté avec son tuteur a plus de droits sur ce dernier. Il est question de la catégorie d'orphelins qui, selon les termes de la sourate précédente (89 : 17), ne méritent pas simplement d'être aidés mais également honorés.

16. Ou un pauvre dans le dénuement : d'entre les nécessiteux, les pauvres, les opprimés et ceux qui souffrent de la faim sont prioritaires.

17. Et s'encouragent mutuellement à la compassion : c'est être de ceux qui croient et qui s'encouragent mutuellement à la patience et à la compassion : la foi en Allah جل جلاله constitue la condition préalable à l'exaucement des bonnes œuvres (voir commentaire 2 : 265). A l'opposé du croyant accompli pour qui la bienveillance et la sensibilité font partie intégrante de son caractère, la charité et les services sociaux de l'incrédule se composent inévitablement d'un mélange de motifs séculiers qu'agite de temps à autre un sursaut de compassion.

18. Tels sont les gens de la droite.

أُولَٰئِكَ أَصْحَابُ الْمَيْمَنَةِ ۖ

19. Alors que ceux qui ne croient pas à  
Nos versets sont les gens de la gauche.

وَالَّذِينَ كَفَرُوا بِآيَاتِنَا هُمْ أَصْحَابُ الْمَشْأَمَةِ ۖ

20. Le Feu se refermera sur eux.

عَلَيْهِمْ نَارٌ مُّؤَصَّدَةٌ ۖ